

COMPTES ANNUELS
SA VISIOMED GROUP
EXERCICE CLOS LE 31/12/2015



SOMMAIRE

Bilan	3
Règles et méthodes comptables	6
Notes sur le bilan	10
Notes sur le compte de résultats	19
Informations diverses	22

Bilan Actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2015	Net 31/12/2014
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	1 153 127	258 458	894 670	87 819
Frais de développement	146 036	96 824	49 213	67 273
Concessions, brevets et droits similaires	4 195 448	79 660	4 115 787	4 075 335
Autres immobilisations incorporelles	175 526	75 075	100 450	7 920
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	56 619		56 619	6 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations techniques, mat. et outillage	257 003	189 405	67 598	11 405
Autres immobilisations corporelles	503 828	239 648	264 180	188 023
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	792 108	486 894	305 214	12 900
Autres immobilisations financières	86 912		86 912	61 195
ACTIF IMMOBILISE	7 366 607	1 425 964	5 940 643	4 517 871
STOCKS ET EN-COURS				
Marchandises	1 637	1 637		20 961
Avances, acomptes versés sur commandes	242 962		242 962	24 421
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	487 494	37 256	450 238	1 505 771
Autres créances	3 375 555	364 656	3 010 899	1 070 154
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (Donc actions propres) :	833 750		833 750	871 284
Disponibilités	4 930 059		4 930 059	301 301
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	238 867		238 867	220 285
ACTIF CIRCULANT	10 110 325	403 549	9 706 777	4 014 178
Écarts de conversion actif	632		632	96
TOTAL GENERAL	17 477 564	1 829 513	15 648 051	8 532 145

Bilan Passif

Rubriques	Exercice 2015	Exercice 2014
Capital social ou individuel (dont versé : 14 481 207)	14 481 207	6 777 885
Primes d'émission, de fusion, d'apport	12 438 403	4 253 239
Réserve légale	20 943	20 943
Report à nouveau	-6 572 483	-4 183 326
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-7 474 586	-2 389 157
CAPITAUX PROPRES	12 893 485	4 479 584
Provisions pour risques	180 767	165 346
PROVISIONS	180 767	165 346
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	10 000	839 970
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		18 323
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 374 084	1 552 583
Dettes fiscales et sociales	745 747	443 194
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		53 183
Autres dettes	443 968	972 008
DETTES	2 573 799	3 879 260
Ecart de conversion passif		7 954
TOTAL GENERAL	15 648 051	8 532 145

Compte de résultat

Rubriques	Exercice 2015			Exercice 2014
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	1 698 265	450 533	2 148 798	3 105 583
Production vendue de services	2 461 522		2 461 522	1 676 301
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	4 159 787	450 533	4 610 320	4 781 884
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			44 762	28 106
Autres produits			264 287	257 833
PRODUITS D'EXPLOITATION			4 919 369	5 067 823
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 107 848	1 408 029
Variation de stock (marchandises)			22 822	9 198
Achats de matières premières et autres approvisionnements				301
Autres achats et charges externes			5 225 531	2 679 949
Impôts, taxes et versements assimilés			59 935	76 080
Salaires et traitements			2 149 928	1 423 212
Charges sociales			868 142	557 070
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			423 938	297 868
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			24 290	61 466
Dotations aux provisions			25 000	94 000
Autres charges			82 824	28 677
CHARGES D'EXPLOITATION			9 990 258	6 635 849
RESULTAT D'EXPLOITATION			-5 070 889	-1 568 026
PRODUITS FINANCIERS			180 753	184 266
Produits financiers de participations			44 187	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			3 252	
Reprises sur provisions et transferts de charges			75 043	29 189
Différences positives de change			1 799	1
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			56 472	155 076
CHARGES FINANCIERES			2 680 230	1 040 953
Dotations financières aux amortissements et provisions			632	963 091
Intérêts et autres charges financières (*)			2 596 028	49 876
Différences négatives de change			2 543	480
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			81 026	27 506
RESULTAT FINANCIER			-2 499 477	-856 687
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-7 570 367	-2 424 713
PRODUITS EXCEPTIONNELS			137 694	32 994
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			32 994	
Produits exceptionnels sur opérations en capital			4 000	32 994
Reprises sur provisions			100 700	
CHARGES EXCEPTIONNELLES			121 913	12 109
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			17 673	12 109
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			104 240	
RESULTAT EXCEPTIONNEL			15 781	20 885
Impôts sur les bénéfices			-80 000	-14 672
TOTAL DES PRODUITS			5 237 816	5 285 083
TOTAL DES CHARGES			12 712 402	7 674 240
BENEFICE OU PERTE			-7 474 586	-2 389 157

(*) : Ce montant est constitué des éléments suivants (pour plus de détail, se référer au paragraphe relatif au résultat financier) :

Abandons de créances	2 288 578
Versement de la prime de non conversion	269 989
Intérêts sur obligation convertibles	29 995
Autres intérêts et charges assimilées	7 466
TOTAL	2 596 028

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA VISIOMED GROUP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2015, dont le total est de 15 648 051 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 7 474 586 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2015 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels corporels, et incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité.

Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations qui ont été établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, mais qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Immobilisations

Immobilisations incorporelles et corporelles:

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de marques pour une valeur nette de 3 765 K€ et de brevets pour une valeur nette de 351 K€ au 31 décembre 2015.

Ces marques, bien qu'elles fassent l'objet d'une protection juridique, ne sont pas en général amortissables, la durée de consommation des avantages économiques n'étant pas déterminable à l'acquisition. Le caractère non amortissable de ces marques est lié au fait que ces actifs n'ont pas de fin prévisible et que les avantages économiques futurs devraient perdurer (notamment au regard de l'analyse de la notoriété et du positionnement de la marque, du secteur d'activité et de l'examen des business plans et des budgets de publicité).

L'entreprise apprécie à chaque clôture en considérant les informations internes et externes à sa disposition l'existence d'indices de perte de valeur. À fin décembre 2015, les marques ont fait l'objet de tests d'impairment en application de la méthode des flux de trésorerie en utilisant un taux d'actualisation de 10 %. Les résultats de cette méthode peuvent être ajustés par des évaluations externes si nécessaires. Ces tests d'impairment n'ont conduit à la constatation d'aucune provision pour dépréciation de ces marques.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la plus forte des valeurs (valeur d'utilité et / ou valeur d'usage) demeure inférieure à la valeur des actifs incorporels.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange. Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût

Règles et méthodes comptables

d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

- Les frais de développement constatés à l'actif répondent aux critères d'activation :
- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement ;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables;
- La société doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.
- Elle doit pouvoir, en outre, évaluer de manière suffisamment fiable les avantages économiques futurs attendus.

Ils sont amortis sur une durée de 3 années.

Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participations est constituée par le cout d'achat hors frais accessoires .Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, la durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

* Concessions, logiciels et brevets :

logiciels amortis sur 2 ans.

maintenance des brevets 20 ans

* Installations techniques : 5 ans

* Matériel et outillage industriels : 5 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 ans

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

* Matériel de bureau : 5 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 5 ans

Frais d'établissement

Les frais d'augmentation de capital ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement et amortis sur 3 ans.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Règles et méthodes comptables

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et Chiffre d'affaires

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

VMP / Actions propres

Les valeurs mobilières de placement répondent aux critères suivants (AFG-AFTE 8 mars 2006) :

- placements à court terme ;
- très liquides ;
- facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- soumis à un niveau négligeable de changement de valeur.

Les titres cotés sont évalués au cours moyen du dernier mois.

Les titres non cotés sont estimés à leur valeur probable de négociation à la date de clôture de l'exercice. Les actions propres rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité ayant pour objet à la fois la liquidité des transactions et la régularité des cours sont classées en immobilisations financières.

Lorsque le contrat conclu avec le PSI prévoit uniquement la régularisation de cours, les actions rachetées sont à comptabiliser en VMP au compte 502 « Actions propres ». Au 31 décembre 2015, les actions propres chez Visiomed Group sont constatées en VMP.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Règles et méthodes comptables

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention en engagements hors bilan dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2015 a été constaté pour un montant de 43 049 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Note sur le bilan

Immobilisations corporelles et incorporelles

Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2014	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2015
Frais d'établissement	1 163 069	1 017 308		1 027 249	1 153 127
Frais de développement	129 056	16 980			146 036
Concessions, brevets et droits similaires	4 134 929	60 519			4 195 448
Autres immobilisations incorporelles	27 824	147 701			175 526
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	6 000	50 619			56 619
Total 1 Incorporelles	5 460 878	1 293 127	0	1 027 249	5 726 756
Installations générales et agencements	228 497	89 440			317 937
Installations techniques, matériels et outillages	188 549	68 455			257 003
Matériel de transport	15 728	11 163		10 728	16 163
Matériel de bureau et informatique, mobilier	99 692	70 036			169 728
Total 2 Corporelles	532 466	239 094	0	10 728	760 831

Les frais d'augmentation de capital sont liés aux opérations sur capital (se référer au paragraphe sur les capitaux propres).

Les diminutions des frais d'augmentation de capital résultent de la sortie de la partie totalement amortie de ces frais.

Note sur le bilan

Tableau des amortissements :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2014	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2015
Frais d'établissement	1 075 249	210 457	1 027 249	258 458
Frais de développement	61 784	35 040		96 824
Concessions, brevets et droits similaires	59 593	20 067		79 660
Autres immobilisations incorporelles	19 904	55 171		75 075
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
Total 1	1 216 530	320 735	1 027 249	510 017
Installations générales et agencements	70 596	53 962		124 558
Installations techniques, matériels et outillages	177 143	12 262		189 405
Matériel de transport	8 985	3 854	7 187	5 652
Matériel de bureau informatique, mobilier	76 312	33 125		109 437
Total 2	333 036	103 203	7 187	429 052
TOTAL	1 549 566	423 938	1 034 436	939 069

Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2014	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute au 31/12/2015	Provision	Valeur Nette au 31/12/2015
Filiales détenues à + 50 %						
In Pharma SAS Paris (100%)	41 500			41 500	0	41 500
Visiomed SAS Paris (95,43%)	486 894			486 894	486 894	0
Bewell Connect Corp. (Boston USA 70%)		664		664	0	664
Addatek Ltd Taiwan (50%)	100 700		100 700	0	0	0
Filiales détenues entre 10 et 50%						
NEXEMD Tech. (Shenzen, China 10%)	12 900			12 900	0	12 900
Medical Intelligence Service Paris (14,29%)		250 150		250 150	0	250 150
TOTAL	641 994	250 814	100 700	792 108	486 894	305 214

Note sur le bilan

Liste des filiales et des participations au 31 décembre 2015

Sociétés concernées	Nb d'actions	Capital détenu	Capitaux propres y compris résultat	Résultat Net
In Pharma SAS	8 300	100,00%	41 506	57 792
Visiomed SAS	26 150	95,43%	-346 521	26 360
Bewell Connect Corp.	1 000	70,00%	-9 096	-10 014
Nexmed Ltd	100 000	10,00%	56 575	-37 059
Medical Intelligence Service	834	14,29%	132 048	-63 427

La société Addatek Ltd a été radiée en mai 2015. Au 31 décembre 2014, les titres et le compte courant débiteur d'Addatek étaient dépréciés dans les livres de Visiomed Group, d'une part, et la dette fournisseur faisait l'objet d'un avoir à recevoir, d'autre part. L'impact de cette liquidation n'a donc eu aucun impact sur le résultat de 2015 de Visiomed GROUP.

Au 31 décembre 2015, les sociétés Visiomed SAS et In Pharma SAS ont bénéficié d'un abandon de créances à caractère financier avec retour à meilleure fortune (se référer au paragraphe sur le résultat financier).

La société BEWELL Connect Corp., dont le siège est à Boston, Massachusetts, a été créée en juillet 2015. Elle est destinée à développer les opérations aux Etats Unis sur les produits Bewell.

La société Médical Intelligence Service, dont le siège est à Paris, a fait l'objet d'une prise de participation en décembre 2015, par l'acquisition de 834 ABSA, au prix de 299,94 euros chacune.

Les prêts et avances consentis à la filiale Visiomed SAS sont dépréciés au 31 décembre 2015 à hauteur de leur situation nette négative comme suit :

	Valeur brute Comptes courants 2015	Provision pour dépréciation des comptes courants				Valeur nette Compte courants 2015
		2014	Dotation	Reprise	2015	
Visiomed SAS	2 425 103	361 073		14 552	346 521	2 078 582
In Pharma SAS	31 733	18 895		18 895	0	31 733
TOTAL	2 456 836	379 968	0	33 447	346 521	2 110 315

Note sur le bilan

État des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 4 188 828 € en valeur brute au 31/12/2015 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	86 912	0	86 912
Autres immobilisations financières	86 912		86 912
ACTIF CIRCULANT :	4 344 878	4 300 060	44 818
Avances, acomptes versés sur commandes	242 962	242 962	
Clients	442 676	442 676	
Clients douteux	44 818		44 818
Personnel et comptes rattachés	34 150	34 150	
Organismes sociaux			
Etat : impôts et taxes diverses	350 548	350 548	
Groupe et associés	2 647 407	2 647 407	
Débiteurs divers	343 450	343 450	
Charges constatées d'avance	238 867	238 867	
TOTAL	4 431 790	4 300 060	131 730

Les débiteurs divers se décomposent comme suit ;

Créances au titre des retenues Factor :	223 084 euros
Paiement BSA1 :	40 000 euros
Blocage de fonds (*) :	33 448 euros
Fournisseurs débiteurs :	3 869 euros
CICE :	43 048 euros

(*) : Cette créance est compensée par une dette du même montant, au titre d'un litige.

Le montant Groupe et associés se décompose de la façon suivante ;

Visiomed SAS	2 425 103 euros
In Pharma SAS	31 733 euros
Bewell Connect Corp.	190 571 euros

Note sur le bilan

Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2015
Personnel – avances permanentes	34 000
Produits à recevoir - CICE	43 049
Etat – produits à recevoir	20 831
TOTAL	97 880

Dépréciation des actifs

CREANCES	31/12/2014	Dotation	Reprise	31/12/2015
Dépréciation des stocks	3 498	1 637	3 498	1 637
Dépréciation des Créances douteuses	16 924	22 653	2 321	37 256
Dépréciation des autres créances	28 828		28 828	0
Dépréciation des comptes courants	379 968		33 447	346 521
Dépréciation avance Factor	18 135			18 135
TOTAL	447 353	24 290	68 094	403 549

Les dotations ont été constatées en résultat d'exploitation à hauteur de 24 290 euros.

Les reprises ont été constatées en résultat d'exploitation à hauteur de 34 647 euros et en résultat financier à hauteur de 33 447 euros.

Les reprises ont été utilisées à hauteur de 34 647 euros.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 238 867 €.

Chiffres exprimés en euros	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Loyers et charges	51 984		
Autres charges constatées d'avance	13 778		
Salons	173 105		
TOTAL	238 867	0	0

Note sur le bilan

Capitaux propres

Affectation des résultats de l'exercice 2014 :

Les comptes de l'exercice 2014 ont fait apparaître un résultat de -2 389 157 €. Selon la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes, cette perte a été affectée en totalité en Report à Nouveau.

Décision de l'assemblée du 17 juin 2015

Report à Nouveau de l'exercice précédent	-4 183 326
Résultat de l'exercice précédent	-2 389 157
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	-6 572 483
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-6 572 483
Total des affectations	-6 572 483

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 31/12/2014	Affectations des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2015
Capital	6 777 885	0	7 703 322	0	14 481 207
Primes d'émission	4 253 239	0	8 185 164	0	12 438 403
Réserve légale	20 943				20 943
Report à Nouveau	-4 183 326	-2 389 157			-6 572 483
Résultat de l'exercice	-2 389 157	2 389 157	-7 474 586		-7 474 586
Total Capitaux Propres	4 479 584	0	8 413 900	0	12 893 484

Aucun actionnaire ne détient plus de 10% du capital.

Les primes d'émissions comprennent un montant de 40 000 euros, correspondant au prix de souscription des 400 000 BSA attribuées en 2015 au Président au prix unitaire de 0,10 euros.

Composition du capital social

	Nombre	Valeur Nominale
Titres composant le capital au début de l'exercice	4 518 590	1,50
Titres émis pendant l'exercice	5 135 548	1,50
Titres remboursés pendant l'exercice	0	
Titres composant le capital à la fin de l'exercice	9 654 138	1,50

Note sur le bilan

Obligations convertibles, échangeables et titres similaires

Les obligations convertibles dont bénéficiait la société Visiomed Group au 31 décembre 2014, pour une valeur de 749 970 euros, ont été intégralement remboursées au 31 décembre 2015.

Une prime de non conversion, pour un montant de 269 989 euros a été versée ce même jour, ainsi que les intérêts dus au titre des années 2012 à 2015 (119 995 euros).

Le 28 janvier 2015, il a été procédé à une augmentation de capital de 5 906 686 euros, par l'émission de 1 583 562 actions nouvelles à 1,50 euros assortis d'une prime d'émission de 2,23 euros par action.

BEOCABSA : Le 6 août 2015, la société Visiomed Group a procédé à l'émission de 6 bons d'émissions d'obligations convertibles en action, assorties de bons de souscription d'action, (BEOCABSA), soit 6 tranches, dont les caractéristiques sont les suivantes ;

Obligations convertibles en actions (OCA)

Durée d'exercice : 24 mois

Nombre OCA : 900

Valeur nominale totale des obligations convertibles : 9 000 000 euros

Maturité : 12 mois, à compter de la date de tirage de la tranche

Valeur d'une OCA : 10 000 euros

Prix d'exercice : 8 820 000 euros

Tirage par tranche de 1 470 000 d'euros (1 tranche = 150 OCA) assorti de 6% de commitment fees, à sa demande ou selon condition par l'émetteur.

Les OCA ne sont pas porteuses d'intérêts.

Le prix de conversion est déterminé au moment de l'exercice de la tranche, selon l'« Issuance Agreement » signé entre le bénéficiaire et Visiomed Group.

Bons de souscription d'actions (BSA)

Nombre : selon les modalités de calcul, lors du tirage des tranches d'OCA.

Maturité : 36 mois, à compter de la date de tirage de la tranche

Tirage en même temps que les OCA, par tranche de 1 500 000 euros, selon un prix de conversion déterminé au moment du tirage de la tranche, selon l'« Issuance Agreement » signé entre le bénéficiaire et Visiomed Group.

1 BSA donne droit à 1 action nouvelle.

Au 31 décembre 2015, il a été converti 749 OCA et 820 000 BSA. Il restait à convertir 1 OCA et 1 353 376 BSA.

A cette date, 5 tranches avaient été tirées.

Au 31 décembre 2015, le montant total des augmentations de capital résultant de la conversion des OCA d'une part et des BSA d'autre part s'est élevé à 5 327 979 €, soient 3 551 986 actions nouvelles, assorties d'une prime d'émission de 4 613 821€, soit une prime moyenne de 1,299 €.

Par ailleurs, il est rappelé que, suivant l'assemblée générale du 30 décembre 2009, le conseil d'administration du 13 avril 2010 avait attribué au profit de deux salariés 224 511 bons de créateur d'entreprises donnant droit de souscrire à 112 255 actions nouvelles, exerçables à partir du 1er janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2015 à un prix d'exercice de 2,25 € et selon la parité d'exercice pour leurs titulaires de 2 BSPCE exercés pour 1 action nouvelle souscrite. Par décision lors de l'assemblée générale mixte du 18 juin 2015, la date limite d'exercice de ses bons a été reportée au 31 décembre 2018.

BSA 1 : Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015, et suivant le conseil d'administration du 30 juillet 2015, il a été attribué 400 000 bons de souscriptions d'actions au Président de Visiomed Group. Ces bons ont été souscrits au prix de 0,10 euros chacun, (soit 40 000 euros), exerçables jusqu'au 31 décembre 2021, et le prix d'émission d'une action nouvelle en exercice d'un BSA sera de 3,18 euros (1,50 de nominal et 1,68 de prime d'émission), et selon une parité de 1 BSA pour 1 action nouvelle.

Ces bons seront incessibles jusqu'au 31 décembre 2016.

Note sur le bilan

Au lendemain de cette date, ces BSA 1 seront admis aux négociations sur le marché Alternext de Nyse Euronext Paris.

Actions Gratuites : Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 30 juillet 2015, il a été attribué 120 000 actions gratuites au Directeur Général de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle le bénéficiaire ne sera pas titulaire des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles. Le bénéficiaire devra conserver au moins 80 000 actions jusqu'à la fin de son mandat de Directeur Général.

Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 18 décembre 2015, il a été attribué 50 000 actions gratuites à deux salariés de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles.

Provisions pour risques

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2014	Dotations	Reprises	Au 31/12/2015
Provisions pour litige prud'homal	165 250	25 000	10 115	180 135
Provisions pour amendes pénalité				
Provisions pour pertes de change	96	632	96	632
TOTAL	165 346	25 632	10 211	180 767

Les dotations 2015 ont été constatées en exploitation pour 25 000 euros sur un litige commercial (le reste de la provision correspondant à des litiges prud'homaux), et en financier pour 632 euros.

Les reprises ont été constatées en résultat d'exploitation pour 10 115 euros et en résultat financier pour 96 euros.

La reprise de provision en exploitation a été utilisée.

Note sur le bilan

États des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	10 000	10 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 374 084	1 374 084		
Personnel et comptes rattachés	286 116	286 116		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	380 890	380 890		
Taxe sur la valeur ajoutée	49 909	49 909		
Autres impôts et comptes rattachés	28 831	28 831		
Autres dettes	443 968	443 968		
TOTAL	2 573 798	2 573 798	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	10 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	749 970			

Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2015
Fournisseurs- factures non parvenues	376 875
Provisions congés payés	116 783
Personnel – autres charges à payer	160 169
Charges sociales sur congés à payer	52 552
Charges sociales sur charges à payer	72 252
Etat –autres charges à payer	74 633
Charges à payer	853 264

Actions propres

En compte 502 à la date de clôture de l'exercice, les actions propres se présentent comme suit ;

En nombre : 23 644

En valeur : 127 214 euros

Notes sur le compte de résultats

Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2015 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 2015		Total	Exercice 2014
	France	CEE + Export		Total
Ventes de marchandises	1 698 265	450 533	2 148 798	3 105 583
Production vendue de services	2 461 522		2 461 522	1 676 301
Chiffre d'affaires	4 159 787	450 533	4 610 320	4 781 884
%	90,23 %	9,77 %	100 %	

Autres produits d'exploitation

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Reprise sur amortissement et provisions, transfert de charges	44 762	28 106
Redevances et autres produits divers de gestion	264 287	257 833
TOTAL	309 049	285 939

Les reprises sur amortissements et provisions sont constituées principalement du compte courant ADDATEK (29 k€), d'une partie des provisions sur les litiges prud'homaux (10 K€) et clients et stocks pour le solde (5K€).

Les redevances, pour un montant de 263 061 euros, concernent Visiomed SAS.

Rémunération du Commissaire aux comptes

Le montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels est de 17 000 euros.

Notes sur le compte de résultats

Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -2 499 477 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2015	Exercice 2014
PRODUITS FINANCIERS	180 753	184 266
Produits financiers de participations	44 187	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	3 252	
Reprises sur provisions	75 043	29 189
Différences positives de change	1 799	1
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	56 472	155 076
CHARGES FINANCIERES	2 680 230	1 040 953
Dotations financières aux amortissements et provisions	632	963 091
Intérêts	7 466	19 876
Intérêts sur obligations convertibles	29 995	30 000
Prime de non conversion	269 989	
Perte sur créances rattachées à des participations	2 288 578	
Différences négatives de change	2 543	480
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	81 026	27 506
RESULTAT FINANCIER	-2 499 477	-856 687

Les produits financiers de participation concernent les intérêts facturés en 2015 sur les comptes courants de Visiomed SAS et In Pharma SA.

Les reprises sur provisions concernent la provision existante au 31 décembre 2014 sur la dépréciation des titres In Pharma (41 500 €), ainsi que sur la dépréciation de son compte courant (18 894 €), une reprise partielle de la dépréciation du compte courant de Visiomed SAS (à hauteur de 14 552 euros).

Le versement de la prime de non conversion des OC a eu lieu le 31 décembre 2015 (voir paragraphe correspondant), ainsi que la charge d'intérêts de la période pour 29 995 euros.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de 15 781 € s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2015	Exercice 2014
PRODUITS EXCEPTIONNELS	137 694	32 994
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	32 994	32 994
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 000	
Reprises sur provisions et transferts de charges	100 700	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	121 913	12 109
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	17 673	12 109
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	104 240	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	15 781	20 885

Notes sur le compte de résultats

Les produits exceptionnels sur opération de gestion sont constitués de rachats de créances.

Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion sont constituées d'amendes et pénalités pour 1 058 euros et des indemnités au titre de litiges prud'homaux pour 16 615 euros.

Les charges exceptionnelles sur opération en capital concernent la société ADDATEK, dont les titres étaient totalement dépréciés au 31 décembre 2014, pour 100 700 euros. La reprise de provision sur ADDATEK se trouve en produits exceptionnels.

Impôt sur les bénéfices

La société VISIOMED GROUP est membre d'un Groupe d'intégration fiscale ayant pour société mère, la société VISIOMED GROUP .

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité

BASES	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
+ Résultat courant	-7 570 367	80 000	-7 490 367
+ Résultat exceptionnel	15 781		15 781
- Autres provisions pour risques			
TOTAL	-7 554 586	80 000	-7 474 586

Dans le tableau ci-dessus, l'impôt correspond aux crédits d'impôts recherche et crédit d'impôt innovation déclarés en mai 2014, et reçu en mars 2015.

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2011, la société SA VISIOMED GROUP est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA VISIOMED GROUP. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Informations diverses

Évènements postérieurs à la clôture

La 6ème tranche d'OCABSA a été émise le 19 février 2016.

De plus, il a été converti 980 000 BSA (soit 980 000 actions nouvelles), pour une valeur totale de 3 608 372 euros, soit 1 470 000 euros en augmentation de capital et 2 138 372 euros en prime d'émission. De même, il a été converti 101 OCA (soit 331 446 actions nouvelles), pour une valeur totale de 1 010 000 euros, soit 497 169 euros en augmentation de capital et 512 831 euros en prime d'émission).

A la date des présentes annexes, le nouveau capital social s'établit à 16 448 376 euros, décomposé en 10 965 584 actions.

En mars 2016, la société Visiomed Groupe a acquis 100% des titres de la société YES DO BRASIL, dont le nom devient Visiomed do Brasil.

Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2015, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Année fiscale 2015	Effectif
Cadres	20
Agents de maîtrise, techniciens et employés	16
Ouvriers	
TOTAL	36

Identité de la société mère consolidante

Les comptes de la société mère sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes du Groupe SA VISIOMED GROUP 0008 avenue Kleber 75116 PARIS - FRANCE.

Rémunération des organes d'administration

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une rémunération individuelle.

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements donnés	Montant
VMP nanties pour couvrir les facilités de caisse	300 000
VMP nanties pour couvrir une ligne de crédit documentaire	400 000
Aval et cautions	700 000
Véhicules en locations longue durée	71 256
Locations de matériels divers	146 242
Locations immobilières	1 291 135
Garantie donnée à un transitaire de Visiomed SAS à hauteur de 150 000 euros	24 904
Abandon de créances à VISIOMED SAS avec clause de retour à meilleure fortune	7 320 746
Abandon de créances à IN PHARMA SAS avec clause de retour à meilleure fortune	214 832
Autres engagement donnés	9 069 115
	9 769 115

Informations diverses

Engagements reçus

Engagements reçus	Montant
Abandon de créances à Visiomed SAS avec clause de retour à meilleure fortune	7 320 746
Abandon de créances à In Pharma SAS avec clause de retour à meilleure fortune	214 832
	7 535 578

L'augmentation des engagements donnés en immobilier est du à l'entrée dans une nouvelle période triennale, et au nouveau bail pris en mai 2015, dont la première période ferme se termine en 2021.

La société Visiomed Group s'est engagée en date du 21 avril 2016 à apporter son soutien financier à ses filiales In Pharma et Visiomed SAS jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 170 550 euros
 Taux d'actualisation : 1,59 %
 Taux de croissance annuelle des salaires : 2,5%
 Age de départ en retraite : 64 ans
 Table de mortalité : INSEE 2015
 Turn over : table 3044

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE sera utilisé pour le financement de l'amélioration de la compétitivité de l'entreprises à travers notamment des efforts en matière de recherche développement et innovation.

Liste des conventions réglementées

autorisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

a. Convention d'assistance et de services – Gala Group

Le 9 mars 2015, un contrat d'assistance et de services a été signé entre Gala Group et Visiomed Group pour une durée de deux ans renouvelable.

L'objet de la convention est la recherche et l'aide à l'ingénierie commerciale auprès des autorités, des partenaires et des opérateurs intervenants dans le domaine de la santé.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2015, Mme Ghislaine ALAJOUANINE, présidente de la société Gala Group, ayant été nommée au conseil d'administration de Visiomed Group, le conseil d'administration du 30 juillet 2015 a autorisé cette convention, considérant l'intérêt que présente cette convention pour la société Visiomed Group, notamment au regard de l'objet de cette dernière et des conditions financières qui y sont attachées. En effet, ce contrat permettra au Groupe d'être introduit et de se développer auprès des assurances et des mutuelles santé, en proposant les applications et services développées par le groupe.

Modalités de rémunération : honoraire forfaitaire mensuel de 5 000 euros (hors taxes). Outre ces honoraires forfaitaires, les services seront facturés selon un forfait journée de 800 € hors taxes. Un pourcentage de 4 % sera versé au prestataire sur le chiffre d'affaires des opérations réalisées grâce à son intervention.

Informations diverses

Les honoraires constatés dans les comptes de Visiomed Group au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élève à 40 000 euros hors taxes.

Personne concernée : Ghislaine ALAJOUANINE, administrateur de Visiomed Group et président de Gala Group.

b. Convention d'avance en comptes courants

En date du 27 avril 2015, le conseil d'administration a autorisé une convention d'avances en compte courant entre les sociétés Visiomed Group, Visiomed SAS et In Pharma SAS (« les parties »), signée ce même jour.

L'objet de cette convention est que chaque partie en fonction de sa trésorerie disponible puisse mettre à disposition d'une autre partie au contrat sous forme d'avance en compte courant tout somme dont l'autre partie pourrait avoir besoin.

Les sommes mises à disposition dans le cadre de la présente convention porteront intérêt au taux Euribor 1 mois + 1,75%.

La présente convention est conclue pour une durée de une année, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2015. Elle se renouvellera par tacite reconduction, d'année en année.

L'impact de cette convention sur les comptes annuels de Visiomed Group pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 est un produit financier de 44 187 euros, soit 2 083 euros avec In Pharma SAS et 42 104 euros avec Visiomed SAS.

Au 31 décembre 2015, la société Visiomed avait un compte courant débiteur de 2 425 103 € dans les livres de Visiomed Group, et la société In Pharma avait un compte courant débiteur de 31 733 euros.

En date du 30 juillet 2015, le conseil d'administration a approuvé l'extension de cette convention par avenant signé ce même jour à la société nouvellement créée, Bewell Connect Corp, aux mêmes conditions.

Au 31 décembre 2015, le compte courant de Bewell Connect Corp. était débiteur dans les livres de Visiomed Group pour un montant de 190 571 euros.

Le conseil a autorisé cette convention considérant l'intérêt que présente la convention pour la société Visiomed Group, notamment au regard des conditions financières qui y sont attachées : en effet, ces conventions permettent à la société emprunteuse de profiter d'un financement moins cher que celui proposé par les établissements financiers, et plus avantageux pour la société prêteuse.

Personne concernée : Eric SEBBAN, président directeur général et président du conseil d'administration et actionnaire de Visiomed Group et président de Visiomed et de Bewell Connect Corp. (filiale à hauteur de 70 % de Visiomed Group). Eric Sebban est également actionnaire de Bewell Connect corp. In Pharma est une filiale détenue à 100 % par Visiomed Group.

c. Abandons de créances

En date du 18 décembre 2015, le conseil d'administration de Visiomed Group a autorisé l'abandon de créances à caractère financier au profit de la société Visiomed à hauteur de 2 211 746 €. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, sous les mêmes conditions que les abandons précédents.

Ces abandons permettent de réduire les charges financières et d'améliorer la situation nette des bénéficiaires.

Personne concernée : Eric SEBBAN, président directeur général et président du conseil d'administration et actionnaire de Visiomed Group et président de Visiomed.

Informations diverses

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Ces conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2015 ont fait l'objet d'un examen annuel par le Conseil d'administration du 21 avril 2016.

Personne concernée pour les conventions ci-dessous : Eric SEBBAN, président du conseil d'administration, président directeur général et actionnaire de Visiomed Group et président de Visiomed (détenue à hauteur de 95,43 % par Visiomed Group).

a. Convention d'animation entre Visiomed Group et Visiomed

En date du 19 mars 2010, une convention d'animation entre les deux sociétés a été mise en place avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010. En application de cette convention, la société Visiomed Group fournit des prestations :

- d'assistance à la direction commerciale ;
- d'assistance à la direction des ventes ;
- d'assistance :
 - en matière de management, gestion et d'orientation stratégique,
 - en matière d'administration des ventes,
 - administrative, comptable et financière,
 - stratégie marketing et création.

En contrepartie de ses services, la convention d'animation prévoit que la société Visiomed Group perçoive de la part de la société Visiomed une rémunération hors taxes globale correspondant au prix de revient des services, majoré de 5 %.

Cette convention permet à Visiomed de partager les ressources de Visiomed Group à moindre coût.

La société Visiomed Group a ainsi facturé 2 157 034 € hors taxes à la société Visiomed au titre de cette convention en 2015 correspondant au prix de revient des services et un montant de 120 475 € hors taxes au titre de cette marge de 5 %.

b. Convention d'assistance à la commercialisation entre Visiomed Group et Visiomed

En date du 10 septembre 2010, une convention d'assistance à la commercialisation entre les deux sociétés a été mise en place avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2010. En application de cette convention, la société Visiomed fournit toute prestation commerciale et notamment d'assistance à la commercialisation des produits Visiomed dans le réseau de la grande distribution.

En contrepartie de ses services, la convention d'assistance prévoit que la société Visiomed Group rétribue à la société Visiomed une rémunération hors taxes globale correspondant au prix de revient des services, majoré de 5 %.

Cette convention permet à Visiomed Group de partager en matière d'achats et de logistique de Visiomed à moindre coût.

La société Visiomed a ainsi facturé 1 006 656 € hors taxes de marchandises et 202 867 € hors taxes de prestations de services à la société Visiomed Group au titre de cette convention en 2015, incluant les 5 % de gestion.

c. Contrat de Licence exclusive « Thermoflash » entre Visiomed Group et Visiomed

Le 29 juillet 2011, la société Visiomed Group a concédé à la société Visiomed la licence d'exploitation, à titre exclusif, de la marque française Thermoflash ®, thermomètre électronique sans contact, sur le territoire français. En contrepartie du droit d'exploitation qui lui conféré, la société Visiomed doit payer une redevance d'un montant correspondant à 5 % hors taxes du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la société Visiomed.

Informations diverses

Cette convention permet à Visiomed d'exploiter la vente des produits Thermoflash sur le territoire français.

La société Visiomed Group a ainsi facturé 263 061 € hors taxes à la société Visiomed au titre de cette convention en 2015.

Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Cette convention conclue au cours d'exercice antérieur et sans effet sur l'exercice 2015 ont fait l'objet d'un examen annuel par le Conseil d'administration du 21 avril 2016.

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

a. Abandons de créance accordés par Visiomed Group à Visiomed

Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune

En date du 31 décembre 2012, la société Visiomed Group a procédé à un abandon de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 760 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2014 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 30 décembre 2013, la société Visiomed Group a procédé à un abandon de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 1 014 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2015 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Sur l'exercice 2011, la société Visiomed Group a procédé à plusieurs abandons de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 3 335 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2015 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Les abandons de créance accordés par Visiomed Group au cours de l'exercice 2013 bénéficie d'une clause de retour à meilleure fortune dans les conditions suivantes :

- lorsque la société bénéficiaire de cet abandon (Visiomed) aura réalisé des bénéfices nets suffisants pour que ses capitaux propres ressortent, à la clôture d'un exercice social postérieur au 31 décembre 2013, au moins égaux au capital social de la société bénéficiaire de l'abandon ;
- sous réserve que la société Visiomed Group en fasse expressément la demande pour chaque exercice, avant l'approbation par les associés de la société bénéficiaire de cet abandon des comptes de l'exercice considéré de la société bénéficiaire;
- et, dans la mesure où son exigibilité n'aura pas pour effet de rendre les capitaux propres de la société bénéficiaire de cet abandon inférieurs à son capital social, de telle façon, qu'au titre d'un exercice donné, la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible pour une partie seulement de son montant.

Dans ce dernier cas, le reliquat de la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible dans les mêmes conditions, au titre d'un exercice social ultérieur et jusqu'à son exigibilité totale, sans que cette exigibilité ne rende les capitaux propres de la société bénéficiaire de l'abandon de créance inférieurs à son capital social.

Informations diverses

SOCIETE VISIOMED GROUP
Résultats financiers des cinq derniers exercices

	2011	2012	2013	2014	2015
A - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
1. Capital social (en €)	10 417 448	11 017 448	5 437 845	6 777 885	14 481 207
2. Nombre d'actions	2 604 362	2 754 362	3 625 230	4 518 590	9 654 138
B - OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE (EN €)					
1. Chiffres d'affaires hors taxes	2 787 500	3 092 864	3 327 300	4 781 884	4 610 320
2. Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-4 610 044	-2 379 144	-2 055 827	-1 991 825	-7 200 530
3. Impôts sur les bénéfices	-236 077	0	0	14 672	80 000
4. Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
5. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-4 692 885	-2 832 003	-2 549 681	-2 389 157	-7 474 586
6. Résultat distribué	0	0	0	0	0
C - RESULTAT PAR ACTION (EN €)					
1. Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	-1,68	-0,86	-0,69	-0,44	-0,75
2. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1,80	-1,03	-0,86	-0,53	-0,77
3. Dividende net attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D - PERSONNEL					
1. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	23	25	25	26	39
2. Montant de la masse salariale de l'exercice (en €)	1 180 301	1 197 744	1 140 123	1 423 212	2 149 928
3. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	499 180	510 911	457 008	557 070	868 142